



attac

Le Courriel d'information

n°344 – Vendredi 28 juin 2002.

LA PLUS VASTE ESCROQUERIE DE L'HISTOIRE

Dans ce numéro

Débat. Série d'articles sur la question de la taxe Tobin. Début : Grain de sable n°342

1. Débat. La viabilité de la Taxe Tobin – Les Taxes globales. (Par Dominique Plihon)

Les systèmes fiscaux actuels ont été élaborés sur une base nationale (c'est un des attributs des Etats Nations) au moment où ceux-ci étaient peu ouverts à l'extérieur. Le processus contemporain de globalisation remet en cause le pouvoir des Etats-Nations dans leurs prérogatives principales, monétaires et fiscales. Il est donc nécessaire d'envisager la mise en place d'une fiscalité globale, à côté des systèmes fiscaux nationaux.

2. Débat. Taxe Tobin, une solution viable ? - Les marchés sont-ils vraiment instables ? (Par OCDE)

Les marchés des changes jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement de l'économie internationale. Toutefois, il leur arrive d'être excessivement instables et leurs fluctuations ont parfois provoqué de graves perturbations. Lorsqu'ils sont extrêmement volatils et sans rapport avec les paramètres économiques fondamentaux, les cours de change peuvent en effet faire peser de véritables charges sur l'économie, notamment par leurs effets sur les échanges et les investissements internationaux.

3. France – Audiovisuel public et financement public

Aujourd'hui, la redevance de l'audiovisuel constitue la première source de financement du service public de l'audiovisuel : Radio France (92%), FR3 (75%) et FR2 (55%) garantissant ainsi une indépendance, certes mise à mal par la concurrence privée, la privatisation de secteurs entiers tels la production (SFP) et les choix politiques des gouvernements successifs.

4. Chili – Lettre ouverte (Par Organisation de chômeurs de Buin)

On spéculer sur nous, les chômeurs, nous sommes de simples données statistiques. Pourtant, derrière chacun de nous, il y a des familles, des adultes et des enfants dans la plus grande indigence, et il y a aussi la faim et la malnutrition. Nous sommes en butte à tous les vices sociaux, nous sommes les proies faciles de maladies puisque nous manquons de calories et de protéines, nous souffrons de dépressions constantes, nous sommes stressés, poussés à la folie.

5. Les services essentiels européens selon la Commission européenne (Par Gérard Surdez)

La Commission communiquera à partir de 2003 des évaluations annuelles de la qualité des services d'intérêt économique général qui couvriront les transports aériens, les transports publics régionaux et locaux, les transports par voie ferrée, l'électricité, le gaz, les services postaux et les télécoms.

6. Argentine : vers une des plus grandes escroqueries de l'histoire (Par Naum Minsburg)

En fait, les pertes indiquées par les banques n'existent pas. De plus, la volonté de rendre l'argent confisqué arbitrairement n'existe pas non plus réellement. On est arrivé à un point si inconcevable que l'Etat essaie maintenant d'émettre des bons de long terme pour sauver les banques. L'Etat sollicite seulement que ces dernières participent entre 10 et 15% à l'émission de ces bons.

7. Vous avez rendez-vous avec ATTAC

Débat. La viabilité de la Taxe Tobin – Les taxes globales

Par Dominique Plihon.

Extrait de l'intervention de Dominique Plihon lors du Séminaire organisé par ATTAC France « Les Taxes globales et le financement du développement » (17 mai 2002)

Les objectifs de la taxation



attac

Les taxes ont un triple objectif :

- 1- Collecter des ressources pour financer les dépenses publiques et, plus généralement la sphère non marchande
- 2- Agir sur le comportement des acteurs privés (entreprises, investisseurs, épargnants, consommateurs, ...)
- 3- Opérer une redistribution des revenus entre les acteurs

Ces objectifs sont en principe complémentaires, mais ils peuvent entrer en concurrence : c'est le cas de la Taxe Tobin pour laquelle la réduction de la spéculation (objectif 2) peut rentrer en conflit avec la collecte de ressources (objectif 1).

D'après la théorie économique, la taxation est fondée sur l'existence :

- 1 - des biens publics, dont la consommation est collective et qui ne peuvent être produits par le marché ;
- 2 - des externalités positives ou négatives (Pigou) : phénomènes économiques qui restent « externes » au calcul des agents économiques individuels et ne peuvent être régulés par les marchés

Biens publics et externalités sont deux notions complémentaires dont le commun dénominateur est d'échapper à la logique marchande, d'où la nécessité d'une intervention publique « hors marché ».

Pourquoi des taxes globales ?

Les systèmes fiscaux actuels ont été élaborés sur une base nationale (c'est un des attributs des Etats Nations) au moment où ceux-ci étaient peu ouverts à l'extérieur

Le processus contemporain de globalisation remet en cause le pouvoir des Etats-Nations dans leurs prérogatives principales, monétaires et fiscales. Il est donc nécessaire d'envisager la mise en place d'une fiscalité globale, à côté des systèmes fiscaux nationaux. Les objectifs de la fiscalité globale seraient les mêmes que ceux de la fiscalité nationale, mais se situeraient au niveau de l'économie mondiale : collecte de ressources publiques à l'échelle internationale, agir sur les comportements des acteurs mondiaux, lutter contre les externalités négatives à l'échelle internationale, financer les biens publics mondiaux.

Plus précisément, les raisons qui nécessitent la mise en place d'une fiscalité globale sont les suivantes et sont au nombre de quatre :

A/ Les bases fiscales nationales s'érodent dans le contexte de la mondialisation (mobilité des capitaux qui se localisent vers les pays où la pression fiscale est la plus basse, baisse de certaines recettes induites par la libéralisation : droits de douane, fiscalité financière)

B/ La mondialisation accroît l'interdépendance des économies et des finances publiques nationales : les politiques fiscales menées par les pays affectent l'équilibre économique et fiscal des autres pays. Face à cette nouvelle situation, il y a deux configurations possibles :

- 1- des politiques de concurrence fiscale (dumping fiscal), qui se traduisent par une réduction de la base fiscale des Etats, chaque pays cherchant à attirer des capitaux en baissant sa fiscalité; c'est le cas le plus fréquent ; les paradis fiscaux sont la forme extrême de cette configuration
- 2- des politiques coopératives entre les Etats qui sont seules en mesure de préserver les ressources fiscales des Etats. La création de taxes globales (régionales ou mondiales) est le cas le plus poussé de coopération entre Etats permettant de préserver l'instrument fiscal

C/ La mondialisation accroît les inégalités fiscales entre les agents économiques, au profit de ceux qui sont les plus mobiles : c'est le cas des cadres supérieurs, des détenteurs de capital financier et des firmes multinationales (FMN) qui ont une approche mondiale de leur fiscalité, en s'organisant à l'échelle mondiale : ces acteurs profitent du déphasage entre les Etats dont le pouvoir fiscal est limité au territoire national et leur espace décisionnel qui est planétaire, ce qui permet d'échapper aux taxes. Les politiques FMN sont très efficaces dans ce domaine et sont fondées sur des stratégies de localisation des maisons mères et de leurs filiales, et sur des transferts de ressources obtenues par la manipulations des prix internes fictifs aux groupes multinationaux (prix de transfert).

Parmi les distorsions, sources d'inégalités, induites par la globalisation, il faut mettre l'accent sur les inégalités croissantes entre , d'une part, la grande majorité des travailleurs, qui sont peu mobiles internationalement et, d'autre part, les détenteurs du capital financier qui sont devenus extrêmement mobiles à la suite de la libéralisation financière. Le résultat est une baisse tendancielle de la fiscalité pesant sur ces derniers, et un écart croissant entre la fiscalité pesant sur les premiers qui subissent l'essentiel des prélèvements obligatoires et la fiscalité pesant sur les travailleurs. Cette évolution différentielle de la fiscalité est une



attac

source d'inégalité importante directement imputable au processus de globalisation financière.

D/ La mondialisation génère des besoins nouveaux de nature non marchande qui doivent être satisfaits au niveau mondial :

- 1- biens publics mondiaux : eau, environnement, sécurité) et
- 2- externalités négatives qui ont une dimension mondiale (spéculation, pollution par les transports).

Ces biens publics mondiaux et ces externalités globales ne peuvent être financés et régulés efficacement qu'au niveau mondial par une fiscalité et éventuellement par une réglementation globale ou internationale ;

Les conditions politiques et institutionnelles de la taxation globale

A/ Une objection importante opposée à la mise en place de taxes globales est liée à l'absence d'autorité publique supranationale pour fixer démocratiquement et pour contrôler l'application des règles fiscales ainsi que l'utilisation des recettes fiscales.

Cette objection n'est pas recevable : des accords internationaux peuvent permettre la fixation, le vote et le contrôle des recettes fiscales par les Etats nationaux. La gestion et l'affectation des recettes fiscales seraient alors confiées à des institutions internationales fonctionnant selon le mode inter-gouvernemental actuel. Ces fonds pourraient être logés dans des institutions rattachées au système des Nations Unies obéissant au principe « un Etat, une voix ».

B/ L'argument du « tout ou rien » doit également être rejeté : la mise en place de taxes globales peut être initiée par un nombre limité d'Etats, par exemple par les pays de l'Union européenne.

C/ La fiscalité globale ne serait pas suffisante pour atteindre les objectifs de transformation du processus actuel de mondialisation. Il est essentiel que les autorités publiques nationales et internationales utilisent d'autres instruments conjointement, et en particulier la réglementation. Une re-réglementation des mouvements internationaux de capitaux est donc un complément indispensable à la taxation globale.

D/ La taxation globale, comme la taxation nationale, est un choix politique et non un problème technique : les solutions techniques

sont connues, c'est la volonté politique des Etats qui fait défaut. La taxation globale a également une vertu pédagogique importante, celle de créer un débat sur la nécessité de contrôler les acteurs privés et les marchés. Les taxes globales se situent ainsi dans le cadre d'une remise en cause globale du système économique actuel.

Dominique Plihon. Président du Conseil scientifique d'ATTAC France
Contact pour cet article. Secrétariat du Conseil scientifique d'ATTAC France cs@attac.org

Débat. Taxe Tobin, une solution viable ? Les marchés sont-ils vraiment instables ?

Par OCDE.

Les marchés des changes jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement de l'économie internationale. Toutefois, il leur arrive d'être excessivement instables et leurs fluctuations ont parfois provoqué de graves perturbations. Lorsqu'ils sont extrêmement volatils et sans rapport avec les paramètres économiques fondamentaux, les cours de change peuvent en effet faire peser de véritables charges sur l'économie, notamment par leurs effets sur les échanges et les investissements internationaux. De plus, les pressions exercées par les marchés de change ont parfois compliqué la formulation de la politique monétaire.

Les préoccupations suscitées par l'instabilité des marchés des changes ont amené un certain nombre d'économistes, de responsables gouvernementaux et d'autres experts à plaider pour des mesures compensatoires. La plus connue de ces propositions consiste à prélever une taxe sur l'ensemble des opérations de change. Cette proposition, que l'on désigne souvent sous le nom de « taxe Tobin », est une forme spéciale de taxe sur les opérations sur valeurs mobilières. Un tel dispositif fait peser une charge particulièrement lourde sur ceux qui détiennent des actifs, comme des devises, pendant des périodes relativement courtes. Comme le volume des opérations sur les marchés des changes est très élevé – plus de mille milliards de dollars des États-Unis par jour – certains nouveaux partisans de ce dispositif ont aussi préconisé le recours à la « taxe Tobin » en invoquant son rendement potentiellement considérable en termes de recettes fiscales. Ces fonds, pense-t-on, pourraient servir à financer des initiatives utiles et on évoque souvent à cet égard l'aide publique au développement.



attac

Les marchés de change sont-ils excessivement instables ?

Il semble bien que les fluctuations des cours de change, notamment à court terme, soient souvent plus amples que ce que les « paramètres économiques fondamentaux » permettent d'expliquer. On ne sait pas vraiment si cela traduit des mouvements manifestement sans rapport avec les paramètres fondamentaux ou plutôt la marque d'une surréaction des intervenants à des nouvelles économiques dont on considère qu'elles impliquent des modifications des paramètres fondamentaux des cours de change.

Une « taxe Tobin » réduirait-elle l'instabilité ?

On ne peut pas donner de réponse nette à cette question. Une « taxe Tobin » pénalise la réalisation d'opérations très fréquentes sans faire de discrimination entre les transactions susceptibles d'avoir des effets déstabilisants et celles qui permettent de stabiliser les marchés en leur apportant des liquidités et des informations. Des données indirectes collectées sur d'autres marchés de capitaux sur lesquels une taxe sur les opérations sur valeurs mobilières a été mise en place indiquent qu'un tel dispositif peut produire des effets sensibles sur le volume de transactions, mais n'a pas ou peu d'effets sur la volatilité des cours, et qu'en tout cas, le sens de ces éventuels effets est incertain.

Est-ce que les avantages éventuels d'une telle taxe annulent ou compensent ses inconvénients du point de vue de l'efficacité économique ?

Les données dont on dispose pour savoir si l'instabilité du marché des changes entrave ou non les échanges et l'investissement ne sont pas tranchées – et c'est peut-être surprenant – et même les études qui observent un effet négatif estiment qu'il est limité. C'est sans doute dû à la large diffusion d'instruments de couverture bon marché. Néanmoins, si une « taxe Tobin » pouvait réduire la volatilité, le prix de ces instruments de couverture pourrait baisser sensiblement. Parallèlement, ces instruments deviendraient moins nécessaires. Pour ce qui est des inconvénients, la volatilité pourrait s'accroître au lieu de diminuer, en raison d'un effet indirect sur la liquidité et la « taxe Tobin » pourrait frapper particulièrement durement les transactions qui permettent les opérations de couverture à faible coût. En fin de compte, les risques sembleraient supérieurs aux avantages potentiels.

Serait-il possible d'appliquer une telle taxe ?

En principe, une « taxe Tobin » doit s'appliquer à l'échelle mondiale et s'étendre à d'autres marchés de capitaux (voire à certains marchés des biens). Si ce n'est pas le cas, les opérations auront tendance à migrer vers d'autres territoires n'appliquant pas d'impôts qui risquent fort d'être moins réglementés que les circuits existants. Les intervenants pourraient également recourir à d'autres instruments financiers ou réels pour parvenir à leurs fins. Les mécanismes politiques permettant de mettre en oeuvre et de faire appliquer une telle taxe n'existent pas actuellement.

Quel est le rendement potentiel d'une « taxe Tobin » ?

Si l'on parvenait à appliquer une telle taxe, son rendement pourrait être important, mais probablement bien moindre que ne le laisse entrevoir le volume actuel des transactions sur les marchés de change. Ce décalage s'explique en bonne partie parce que l'assiette de cet impôt risque de diminuer. Cela étant, l'affectation des recettes d'une telle taxe à des dépenses spécifiques, quoique hautement légitimes comme l'aide publique au développement, apparaît comme un mode de financement de ces dépenses qui ne semblerait ni économiquement efficace, ni politiquement adapté.

L'intérêt pour l'idée d'une « taxe Tobin » a grandi, en dépit du fait que l'instabilité des cours de change n'a présenté aucune tendance spécifique au cours des vingt dernières années (tableau VIII.1). Par rapport à d'autres marchés de capitaux à propos desquels on a moins parlé de l'introduction de taxes sur les opérations, la volatilité des marchés de change est généralement inférieure à celle des marchés d'actions, mais supérieure à celle de valeurs à revenu fixe relativement sûres comme les obligations d'État (tableaux VIII.2 et VIII.3). La question de savoir si la volatilité des marchés de change telle qu'on l'observe est excessive reste un peu controversée. Néanmoins, on ne peut pas expliquer facilement la volatilité des marchés de changes à l'échelle mensuelle en étudiant les mouvements de ce que l'on pense être les paramètres économiques fondamentaux. De plus, si l'on procède à des observations selon une fréquence élevée, au jour le jour par exemple, la volatilité des marchés de change est encore plus forte (graphique VIII.1), ce qui indique la présence de « bruits » dans la détermination des cours de change. C'est en ce



attac

sens que l'on a souvent qualifié cette volatilité d'excessive.

La corrélation positive que l'on observe entre l'intensité des transactions et la volatilité a conduit à s'intéresser au comportement en matière de négociation en donnant à penser que c'est une spéculation déstabilisante (« négociation fondée sur des bruits ») qui détermine les cours. Toutefois, corrélation n'indique pas nécessairement un lien de cause à effet mais pourrait traduire la réaction des volumes de transactions comme des cours à l'arrivée de nouvelles informations. La corrélation entre négociation et volatilité n'autorise donc aucune conclusion tranchée.

Autre hypothèse, cette volatilité excessive pourrait résulter de la propension des intervenants à surréagir à de nouvelles informations ou à intégrer dans les cours des informations qui ne sont pas pertinentes. Les observations empiriques sur le type d'informations qui affecte les marchés sont encore relativement rares et ne permettent pas jusqu'ici de conclusion ferme. Certaines études distinguent entre information officielle, comme la publication de nouvelles statistiques, et information privée que n'ont pas d'autres intervenants, comme le fait de savoir qu'un volume particulièrement important de devises devait être converti. De fait, il semble qu'une part considérable de la volatilité soit associée à des informations privées, sans que cela implique pour autant nécessairement que de telles informations ne soient pas liées à des évolutions fondamentales. Enfin, dans la mesure où l'arrivée d'informations nouvelles va de pair avec une certaine erreur initiale de formation des cours, la correction ultérieure impliquerait des transactions et des variations des cours supplémentaires, ce qui renforcerait la corrélation entre négociation et volatilité. Toutefois, les données très limitées dont on dispose sur la question ne permettent d'attribuer que de 4 à 12 pour cent des écarts quotidiens de cours de change à de telles erreurs de formation des cours.

Instabilité et mauvais alignement des cours

Toute instabilité n'est pas mauvaise en soi. En effet, lorsque les paramètres fondamentaux se modifient, il est logique que les cours de change se modifient également. De plus, il arrive que les cours de change viennent en aide à la politique économique. Par exemple, une baisse du cours de change en phase de relâchement de la politique monétaire lié à un accès de faiblesse

économique est de nature à favoriser le retour de l'économie à son niveau d'équilibre. Il en va de même si un pays subit un choc négatif sur les termes de l'échange. A l'autre extrême, une augmentation du cours de change en réaction, par exemple, à une politique budgétaire très expansionniste ou à un choc favorable sur les termes de l'échange alors que la croissance est déjà vigoureuse, tendrait à limiter les répercussions inflationnistes éventuelles d'une telle situation. Dans un cas comme dans l'autre, les modifications des cours de change peuvent s'avérer utiles.

Il est possible de contenir l'instabilité par un arrimage fixe (mais parfois ajustable) de la monnaie sur une autre devise. C'est cependant une arme à double tranchant. Contenir artificiellement l'instabilité peut inciter les entreprises, les intermédiaires financiers, voire les particuliers à prendre plus de positions de change (et donc plus de risques) que ce qu'ils pourraient supporter sans danger. Si le mécanisme de change s'avère impossible à préserver, des attaques spéculatives sont susceptibles de se produire. Cela aboutit à des ajustements perturbants, dont l'intensité va dépendre en partie de l'ampleur des positions correspondantes qui ont été accumulées. Pour le pays concerné, cela peut s'avérer particulièrement douloureux si son système financier national n'est pas très développé. C'est la raison pour laquelle les pays aux systèmes financiers fragiles sont encouragés à les consolider avant de les ouvrir totalement à l'ensemble des mouvements de capitaux.

Une « taxe Tobin » a peu de chances d'aider efficacement un pays à maintenir un mécanisme de change qui est devenu intenable. Les rendements qui ont été généralement obtenus en spéculant contre une monnaie dans de telles situations ont été largement suffisants pour compenser la charge de la taxe. Cela semble avoir été le cas pour un certain nombre d'économies de marché émergentes, mais aussi pour des économies avancées.

Les cours de change sont parfois mal alignés, notamment eu égard aux paramètres fondamentaux. Un exemple parfois évoqué est l'appréciation du yen japonais contre dollar (à 80 yen en avril 1995) et sa baisse ultérieure. De tels phénomènes se sont avérés très perturbants pour le fonctionnement des marchés des changes, mais aussi pour l'activité économique en général. Il faut bien admettre que ces phénomènes ne sont pas bien compris et on ne sait donc pas si une « taxe Tobin » pourrait



attac

jouer un rôle préventif en pareilles circonstances.

Extrait de « Instabilité des marchés de change et taxes sur les opérations financières » Rapport de l'OCDE – 2002.

Contact pour cet article.
Helmut.Reisen@oecd.org

France – Audiovisuel public et financement public.

Par Syndicats CGT

La redevance de l'audiovisuel est un bon financement

Les syndicats CGT de Radio France, France 2 et France 3, du service de la redevance, le SNRT-CGT, le SNT-CGT et la fédération des Finances CGT se sont rencontrés le mardi 11 juin 2002 à Montreuil afin d'avoir un échange sur le devenir et l'avenir de l'audiovisuel public et de son financement par la redevance.

Les syndicats CGT ont réaffirmé leur attachement aux principes du service public de l'audiovisuel ; tout recul du service public de l'audiovisuel fragilise son financement public par la redevance et réciproquement les menaces persistantes sur la redevance (financement public) porterait un coup fatal à l'audiovisuel public

La dernière période des élections présidentielles a encore démontré l'impérieuse nécessité d'avoir un secteur public de l'audiovisuel. L'action pour son développement face à la concurrence du privé et à la politique libérale gouvernementale doit s'engager pour répondre aux défis de qualité dans le contenu des programmes, d'aménagement du territoire avec la mise en œuvre du numérique terrestre, d'indépendance par son financement public assuré par la redevance audiovisuelle, ressource affectée.

Aujourd'hui, la redevance de l'audiovisuel constitue la première source de financement du service public de l'audiovisuel : Radio France (92%), FR3 (75%) et FR2 (55%) garantissant ainsi une indépendance, certes mise à mal par la concurrence privée, la privatisation de secteurs entiers tels la production (SFP) et les choix politiques des gouvernements successifs.

Les syndicats CGT s'engagent à mener une campagne d'informations auprès des populations et un débat public sur le développement du

service public de l'audiovisuel et son financement public par la redevance.

Les valeurs que nous défendons sont au cœur des enjeux des services publics : égalité d'accès par tous et pour tous à un audiovisuel de qualité et diversifié dans ses programmes afin de répondre aux besoins des auditeurs et téléspectateurs.

L'attachement des salariés de l'audiovisuel et de la redevance à son financement par la redevance, dont le recouvrement par les services du trésor a démontré son efficacité, est une réalité ancienne, et plus que jamais d'actualité.

Pourquoi la redevance audiovisuelle dont le recouvrement est assuré par les services du trésor public (centres de redevance et réseau national du trésor public) est-elle un bon moyen de financer le service public alors qu'elle est constamment contestée avec une démagogie non dénuée d'arrière-pensée politique ?

Parce que la redevance est l'unique lien citoyen entre les "usagers" et le service public. Le recouvrement par le trésor public de la redevance assure une régularité de trésorerie aux chaînes leur permettant d'assurer la continuité du service public. Le fait qu'elle soit une ressource affectée assure à ses bénéficiaires indépendance éditoriale et maîtrise budgétaire.

La dérive actuelle des chaînes publiques, fixées sur le seul critère de l'audimat, qui tentent de rivaliser par la médiocrité avec les chaînes privées, pose le problème majeur de l'utilisation des fonds publics. L'intervention des citoyens (auditeurs et téléspectateurs) et des organisations syndicales dans les gestions des entreprises de l'audiovisuel public est indispensable pour démocratiser le service public de l'audiovisuel. Pour la CGT, le financement public doit garantir un audiovisuel de qualité à tous. Aujourd'hui, il y a détournement des fonds publics de l'audiovisuel pour quelques intérêts privés qui pèsent énormément dans tous les choix politiques des chaînes. Le refus de donner suite à une commission d'enquête parlementaire demandée par les syndicats CGT conforte notre analyse.

Pourtant un débat sur le contenu de l'audiovisuel public est indispensable pour ensuite définir le contenu et le niveau de son financement.

Aujourd'hui, les salariés de la redevance font la démonstration de leur capacité à recouvrer la



attac

redevance de façon efficace tout comme les salariés de l'audiovisuel démontrent qu'il est possible d'avoir une programmation diversifiée et de qualité.

L'audiovisuel n'est pas une marchandise : à service public, financement public.

Plus d'informations et contact pour cet article.
CGT Trésor tresor@cgt.fr

Chili – Lettre ouverte

Par Organisation de chômeurs de Buin
Traduction : Maryse Moll. Traducteurs bénévoles
coordinat@attac.org (*)

Nous sommes des milliers et des milliers de travailleuses et de travailleurs au chômage au Chili.

Nous faisons partie d'une réalité que personne ne veut voir, ni l'Etat, ni les entreprises privées, ni les politiciens de tous bords ni les enquêtes de consommation.

On spéculé sur nous, les chômeurs, nous sommes de simples données statistiques. Pourtant, derrière chacun de nous, il y a des familles, des adultes et des enfants dans la plus grande indigence, et il y a aussi la faim et la malnutrition. Nous sommes en butte à tous les vices sociaux, nous sommes les proies faciles de maladies puisque nous manquons de calories et de protéines, nous souffrons de dépressions constantes, nous sommes stressés, poussés à la folie. Nous sommes mis de côté par la société, et considérés comme des inférieurs. Le gouvernement, les parlementaires, les maires et les conseillers municipaux nous ignorent.

Nous sommes le peuple des pauvres qui souffrent.

L'organisation des chômeurs de la commune de Buin fait partie des milliers de travailleurs chiliens sans emploi, ce qui signifie aussi qu'ils n'ont pas de quoi manger, qu'ils ne peuvent même payer les factures des services les plus nécessaires. Les programmes du gouvernement en matière d'emploi ne démarrent pas, et les chefs d'entreprise, qui pratiquent le chantage social, continuent de fermer les lieux de travail, nous obligeant à payer le coût social d'une crise économique mondiale produite par ce système, et sont responsables de la faim et de la mort de milliers d'être humains.

Notre organisation de chômeurs a lancé un mouvement de mobilisation sociale après plusieurs réunions où l'on nous a menti de façon grotesque, nous avons organisé une manifestation devant le gouvernement provincial du Maipo. Nous avons commencé une caisse commune sur la place de Buin, initiative réprimée par des forces spéciales de carabiniers, qui ont arrêté et détenu plus de 30 personnes, hommes, femmes et enfants.

Nous organisons des manifestations dans les petites localités pauvres de notre commune et nous maintenons notre caisse collective.

Nous proposons:

- 1- Un Plan d'urgence pour l'emploi, pour tous sans discrimination
- 2- La remise des dettes des chômeurs correspondant aux services de première nécessité (électricité, eau), y compris les intérêts
- 3- Des cours de formation pour les chômeurs.

ORGANISATION DE CHOMEURS DE BUIN;
juin 2002

Contact pour cet article. Correo Informativo
informativo@attac.org

Les services essentiels européens selon la Commission européenne (1)

Par Gérard Surdez. Membre du groupe de travail « Traité internationaux » de Marseille

La Commission a proposé au Conseil européen de Séville une méthode d'évaluation pour améliorer les services essentiels en Europe.

Cette méthode "aidera à déterminer quel mode de prestation...donne les meilleurs résultats." "A terme", particuliers et entreprises "bénéficieront ainsi de services de meilleure qualité et comparativement moins chers". (Frits Bolkestein, Commissaire chargé du "marché intérieur")

Le Commissaire chargé des affaires économiques et monétaires estime que la première étape de ce travail d'évaluation se situe dans "la mise au point d'une méthode rationnelle sur le plan économique" et qu'elle permettra aux responsables "de prendre des décisions servant parfaitement les objectifs économiques" de l'Union Européenne.

La Commission communiquera à partir de 2003 des évaluations annuelles de la qualité des services d'intérêt économique général qui



attac

couvriront les transports aériens, les transports publics régionaux et locaux (2), les transports par voie ferrée, l'électricité, le gaz, les services postaux et les télécoms.

L'évaluation annuelle dans le cadre du processus de Cardiff : (3.1.2 §44). L'évaluation consiste en un contrôle horizontal de ces services couvrant 3 domaines :

1- Contrôle des structures et des performances du marché (évolution des prix, concentration, engagement des entreprises, fusions & acquisitions)

2- Evaluation économique des obligations de service public (accès, service universel en matière de tarifs abordables, aspects qualitatifs et sociaux)

3- Avis des citoyens sur l'impact de la libéralisation des services d'intérêt économique général (en liaison avec l'Eurobaromètre) Grâce à l'étude de 3 "groupes cibles" : revenus élevés, revenus faibles et "un troisième groupe composé des citoyens particulièrement concernés par la fourniture de services d'intérêt économique général (retraités [??], consommateurs vivant dans des zones reculées...) pour :

a) savoir quelle importance "les citoyens accordent réellement aux différents aspects de la fourniture de ces services

b) disposer de "leur avis sur l'impact des processus de libéralisation" (notamment les obligations de service universel et public)

La Commission prévoit à l'avenir "d'élargir la gamme des sujets couverts actuellement" et "renforcer le contrôle horizontal qu'elle exerce." (3.1.2. § 45 et 46)

L'évaluation est donc destinée avant tout à aider "les gouvernements, les autorités de réglementation et les gestionnaires" et "à déterminer si les résultats sont compatibles avec les objectifs économiques et sociaux de l'UE"(3), notamment en matière de prix, de productivité, d'emploi mais aussi de respect des obligations de service d'intérêt général (qualité du service, conditions d'accessibilité, tarification et impact sur la cohésion sociale et géographique, environnement). C'est sur ce deuxième volet que les enjeux de ces "réformes" et leurs impacts négatifs sont particulièrement obscurs.

Il serait par exemple intéressant de savoir sur quels critères se base la Commission pour affirmer qu'"un certain nombre de services d'intérêt général peuvent aujourd'hui être avantageusement fournis selon les conditions du marché et sans aide" (2.8).

S'agit-il des secteurs qu'elle a d'ores et déjà prévu de libéraliser ou d'autres ?

Sans doute pour se laisser la possibilité de faire tomber les services publics dans le champ économique au fur et à mesure de "l'évolution sociétale", la Commission estime que "il ne serait pas possible d'établir a priori une liste définitive de tous les services d'intérêt général ...considérés comme "non économiques"." (2.12.2. §30)

Concernant leur financement, la Commission n'hésite pas à avertir: "En principe les règles communautaires en matière d'aides d'Etat peuvent restreindre les possibilités offertes aux Etats d'accorder une aide financière pour la prestation de service d'intérêt économique général". (2.9)

Le pire serait l'indifférence générale du public européen dans son ensemble...avant que les choses, une fois encore, aient mal tourné pour la masse de la population.

Gérard Surdez.

Contact pour cet article. Groupe de travail sur les traités internationaux de Marseille
omc.marseille@attac.org

Notes

(1) La Commission estime qu'il y a souvent confusion entre service public et secteur public (Annexe du Rapport de la Commission, COM(2001) 598 fina

(2) On sait que les autorités régionales peuvent déjà faire appel au secteur privé dans ce domaine.

(3) Quelques exemples de rapports sectoriels d'évaluation par la Commission : Secteur des Télécoms, de l'énergie, Postal (Dir.97/96), des transports ferroviaires (Dir.01/12), des transports maritimes de cabotage (Regl. 3577/92)

Argentine : vers une des plus grandes escroqueries de l'histoire

Par Naum Minsburg. Economiste, membre du Conseil scientifique d'ATTAC Argentine.

Traduction : Julie Duchatel. Traducteurs bénévoles cooditrad@attac.org (*)

Depuis le début de l'année 2001 et durant les " non-gouvernements " du duo de la Rua-Cavallo, la déformation des promesses électorales de l'Alliance et l'échec d'une politique économique dessinée exclusivement à se conformer aux exigences des capitaux les plus concentrés



attac

associés avec les groupes transnationaux dans un tout coïncidant avec les directives du FMI, se rendirent manifestes et incontestables.

Devant l'échec du modèle monétariste imposé à outrance et l'ajustement permanent, le maintien de la convertibilité fut de plus en plus difficile à tenir, alors que durant une décennie ce maintien avait été exhibé comme le majeur succès atteint par les cavalieristes, soutenu par une propagande officielle effrénée.

La méfiance augmenta et renforça aussi la préoccupation devant l'appropriation possible des dépôts publics par le gouvernement.

Une évasion majeure, et chaque fois plus importante, des capitaux vers l'extérieur de notre pays s'est produite du fait de l'impuissance et du désintérêt pour mettre en route des mesures contre la récession et avec une certaine complicité de la part du secteur privé.

Cette fuite de capitaux n'était pas quelque chose d'exceptionnel. Au contraire, c'était et cela continue d'être une situation éminemment complexe qui, dans notre pays, s'est transformé en une coutume invétérée pour les grands capitaux. Mais les caractéristiques de cette fuite en 2001 sont inédites.

Le fait le plus marquant et qui démontre la connivence et la complicité des secteurs du gouvernement avec le secteur privé pour faciliter la fuite, est que le gouvernement n'a absolument rien fait pour retenir l'hémorragie des capitaux vers l'extérieur. En fin d'année le Parlement n'a produit qu'une loi sur l'intangibilité des capitaux, or c'était déjà trop tard. Le sang n'en finissait pas de couler.

Une des dernières actions – peut-être une des pires- du cavalierisme-delaruisisme, fut celle de la constitution le 3 décembre dernier, du mal nommé " corralito ", qui signifie de fait la confiscation de l'argent déposé suivant différentes formes dans les banques qui opèrent dans notre pays. C'est une situation inédite dans l'histoire argentine et méconnue du reste du monde.

La situation empira profondément lorsque le Dr. Eduardo Duhalde et Jorge Remes Lenicov, loyal disciple du cavalierisme, furent respectivement nommés l'un à la présidence du pays et l'autre ministre de l'économie.

Plusieurs millions de nos compatriotes qui avaient déposé de l'argent sur des placements

fixes en pesos ou en dollars, dans des caisses d'épargne ou encore sur des comptes courants, faits absolument normal dans n'importe quel pays du monde, ont souffert en premier de la dite " pésification " effectuée de manière compulsive. On échangea les dollars à un prix arbitraire de 1, 40 \$. Avec ce taux de change ils perdirent 25% de la valeur équivalente en monnaie étrangère.

Dans un deuxième temps, les expirations furent reprogrammées à termes qui allaient de un à trois ans. La perte totale serait estimée à 60% sur la valeur initiale du dépôt.

La votation effectuée par la majorité, le mercredi 24 avril 2002 au Parlement national, sur la loi " bouchon " empêchant l'activation des droits de protection, l'établissement possible d'un plan incertain Bonex, Bonux ou je ne sais quel nom - qui impose au nouveau ministre de l'économie Roberto Lavagna à remettre chaque année le remboursement de l'argent confisqué- et la réalisation de ce plan, auront pour conséquence de provoquer une perte incommensurable pour les personnes qui avaient déposé de l'argent ou qui avaient économisé.

Nous devons ici éclaircir quelques points.

Souvenons-nous, comme cela fut mentionné précédemment qu'à cause du non-gouvernement du duo Cavallo-de la Rua, la méfiance dans le " modèle " commença à se généraliser et la forme perverse qu'elle prit fut celle de la fuite des capitaux vers l'extérieur.

Il faut signaler que cette dite évasion peut se réaliser uniquement à travers les banques multinationales.

Dans cette fuite, les petites évasions et celles des grands groupes économiques avec leurs propres banques transnationales se mélangent.

Suivant les informations de la Banque centrale, durant l'année passée, 20 000 millions de dollars furent évacués du pays. Pour 2002, on peut estimer la somme à 2 400 millions, ce qui laisse ainsi entrevoir, la chute des réserves de la Banque Centrale.

Mais il serait naïf de croire que ceux qui ont fait fuir de grandes sommes d'argent l'ont fait de telle manière que la BCRA puisse les comptabiliser. Tout s'est effectué dans la plus grande clandestinité et sous la protection du " secret bancaire ".



attac

L'évasion de l'argent du pays sur une grande échelle serait impossible à réaliser sans compter sur la complicité et l'aide de la banque, principalement celles des banques transnationales.

Les chiffres du capital évadé seraient très supérieurs en fait à ceux déclarés officiellement et les banques ont effectivement participé à cette opération, elles sont ainsi responsables du vide financier qui sévit à présent dans notre pays. Cet ensemble de facteurs indiquent avec chaque fois plus de clarté que le " corralito " dicté par le cavallerisme avait servi à recouvrir et blanchir l'énorme détournement réalisé.

Quant aux banques, et avec pour objectif de ne pas rendre l'argent des épargnants et de ceux qui avaient effectué des dépôts, elles arguent que : a) que les dits fonds avaient été prêtés et que b) les banques souffrent de pertes énormes.

Si cela était vrai, les banques indiqueraient qu'elles ont prêté au-dessus de leurs possibilités et que pour cela, il était nécessaire de clarifier les choses suivantes : a) que tout va être soumis aux règles de bon management financier, 2) que la BCRA n'a pas rempli, même pas partiellement, sa mission de contrôler efficacement le système bancaire.

D'autre part, nous savons tous qu'il a été très difficile d'obtenir les quelques crédits bancaires, aussi bien pour les particuliers, que pour les petites et moyennes entreprises.

Les grandes entreprises multinationales ou celles associées avec les grands groupes concentrant des capitaux sont les majeures débitrices du système bancaire. Et comme les dettes peuvent être retracées par différents types de documents, il serait naturel et logique qu'avec les-dits documents les dettes contactées auprès des épargnants soient payées.

Il doit rester clair le fait que, comme signalé plus haut, si les filiales des banques transnationales, bien qu'elles aient la forme juridique de la société anonyme argentine, soutiennent qu'elles ne peuvent pas faire des compromis ici, elles doivent obligatoirement le faire auprès des sociétés mères, tel que cela est indiqué dans la jurisprudence nationale. Il existe d'autre possibilité : que les banques transnationales soient chargées des prêts accordés aux filiales pour qui, comme on le sait, des crédits furent accordés à des taux bien au-dessus de ceux du marché international.

Analysons avec d'autres éléments l'attitude des banques étrangères.

Dans une étude publiée à New-York par une firme américaine Moody's Investors Service et reproduite dans un journal local, il est signalé que les banques ont déclaré des pertes dans notre pays d'un ordre de 8 000 millions de dollars. Mais il est nécessaire de préciser que comme le soulignait la firme américaine, cette perte n'était pas en réalité une perte réelle et effective, mais qu'il s'agissait au contraire de prévisions.

Comme on le sait, les prévisions sont déclarées dans les bilans pour couvrir des possibles pertes futures, qui peuvent se produire suite à des ventes moindres et une dépréciation des actifs fiscaux à cause d'une dévaluation. Il est alors habituel que les prévisions soient envoyées aux réserves et on peut ensuite opter pour verser des dividendes moindres. Cela provoque des protestations de la part des actionnaires, mais ces derniers sont conscients que plus tard, ils recevront des bénéfices a posteriori.

En fait, les pertes indiquées par les banques n'existent pas. De plus, la volonté de rendre l'argent confisqué arbitrairement n'existe pas non plus réellement.

On est arrivé à un point si inconcevable que l'Etat essaie maintenant d'émettre des bons de long terme pour sauver les banques. L'Etat sollicite seulement que ces dernières participent entre 10 et 15% à l'émission de ces bons.

Même si les banques acceptent une telle demande, cela impliquerait que tout le pays soit chargé d'une dette qu'il ne peut pas assumer, étant donné qu'il s'agit d'une dette du secteur financier privé étranger.

Devant des sottises aussi dangereuses et devant la gravité de la situation je crois qu'il est imprescriptible d'effectuer de vrais et amples débats dans lesquels participent tous les représentants des épargnants, des banques, de l'Etat et des économistes qui ne sont pas liés avec l'establishment, les banques, et ce afin d'accorder une solution authentique à un problème qui affecte des millions d'argentins et l'économie nationale, - avec les préjudices les plus mineurs possibles pour les parties engagées.

Contact pour cet article :
naumin@netizen.com.ar



attac

Vous avez rendez-vous avec ATTAC

Intéressé(e) par un rendez-vous il suffit de cliquer sur <http://attac.org/indexfr> puis de choisir « ATTAC dans le Monde » « Rendez-vous avec ATTAC » pour en obtenir les détails.

-- Vendredi 28

FRANCE: Laval – nancy - Colmar – Chinon

-- Samedi 29

DEUTSCHLAND: Frankfurt

FRANCE: NANTES – PARIS CENTRE – PARIS 11 – TOURS

SUISSE SCHWEIZ : Geneve (Manifestation AGCS - GATS Demonstration)

-- Dimanche 30

AUSTRIA: Dombim

FRANCE: Paris 14 – Paris 11 - Poitiers

-- Lundi 01

AUSTRIA: Wien

FRANCE: Saint Nazaire – Strasbourg – Mesnil St Denis - Bagnols

-- Mardi 02

FRANCE: Nantes – Paris 15 – Paris 11 - Ales

SUISSE SCHWEIZ : Lausanne

(*) coordinat@attac.org est l'adresse de secrétariat international des bénévoles qui coordonnent une équipe de 700 traducteurs répartie sur toute la planète. Vous aussi vous pouvez participer. Il suffit de les contacter en précisant votre (ou vos) langue maternelle et les langues depuis lesquelles vous pouvez traduire. Le travail de traduction est basé sur le volontariat et ne vous engage pas à répondre à toutes les demandes tout le temps. Vous travaillez à votre rythme et en fonction de vos intérêts.